



MANUEL DE FORMATION GesPx V6
Comment changer le statut d'une affaire

Révision du :
16 septembre 2026

Gespx (Logiciel de gestion commerciale)

Version 6

Propriété & Usage

Tout usage, représentation ou reproduction intégral ou partiel, fait sans le consentement de Im@gin Micro est illicite (Loi du 11 Mars 1957 - Loi du 3 Juillet 1985). Ils constitueraient une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal. Tous droits réservés dans tous pays. Logiciel original développé par Im@gin Micro. Documentation Im@gin Micro. Toute utilisation, à quelque titre que ce soit, non autorisée dans le cadre de la convention de licence, est strictement interdite sous peine de sanctions pénales (Loi du 3 Juillet 1985, Art. 46).

Conformité & Mise en garde

Compte tenu des contraintes inhérentes à la présentation sous forme de manuel électronique, les spécifications visées dans la présente documentation constituent une illustration aussi proche que possible des spécifications. Il appartient au client, parallèlement à la documentation, de mettre en œuvre le progiciel pour permettre de mesurer exactement l'adéquation de ses besoins aux fonctionnalités. Il est important, pour une utilisation sûre et opérationnelle du progiciel, de lire préalablement la documentation.

Compatibilité

Im@gin Micro met en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir la compatibilité de ses progiciels et options avec les logiciels tiers dans leur version existante au moment du développement du progiciel concerné. Toutefois, elle ne garantit pas leur compatibilité avec les possibles évolutions des logiciels tiers. Il appartient au Client de s'informer sur leur éventuelle adéquation.

Evolution

La documentation correspond à la version référencée. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Toutefois, un document informatif additionnel peut être joint à la documentation existante pour présenter les modifications et améliorations apportées à ces mises à jour.

Les noms de produits ou de sociétés, toute image, logo ou représentation visuelle mentionnés dans ce document ne sont utilisés que dans un but d'identification et peuvent constituer des marques déposées par leurs propriétaires respectifs.

Table des matières

Créer une affaire	3
Sélectionner une affaire	4
Modification du statut d'une affaire	5

Table des illustrations

Figure 1 - Création d'une nouvelle affaire.....	3
Figure 2 - Sélectionner une affaire	4
Figure 3 - Modification du statut d'une affaire.....	5

Créer une affaire

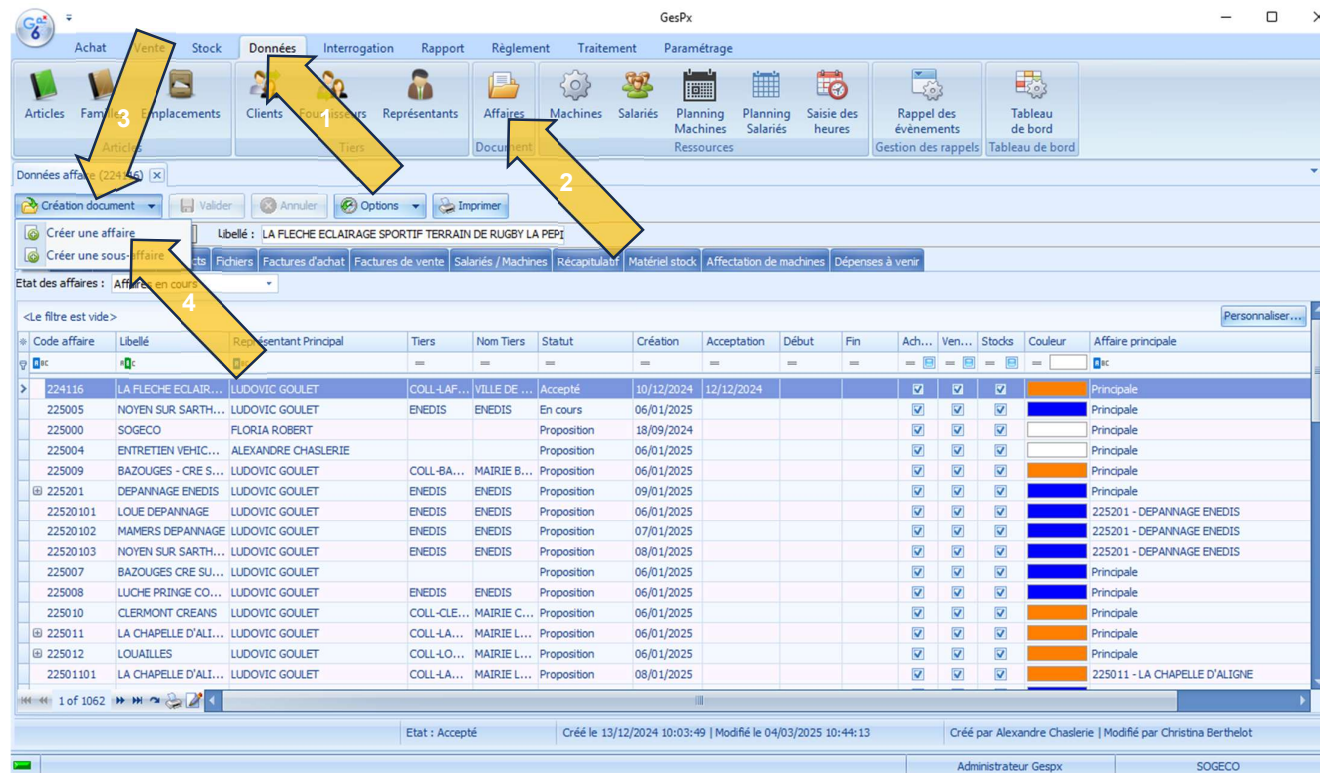


Figure 1 - Création d'une nouvelle affaire

1. Dans le menu principal, cliquez sur l'onglet [Données]
2. Sur le ruban de fonctions, cliquez sur le bouton [Affaires]
3. Sur la page [Données affaires] cliquez sur le bouton [Création de document] qui ouvre une liste de choix.
4. Sélectionnez alors ce que vous désirez faire dans cette liste

Sélectionner une affaire

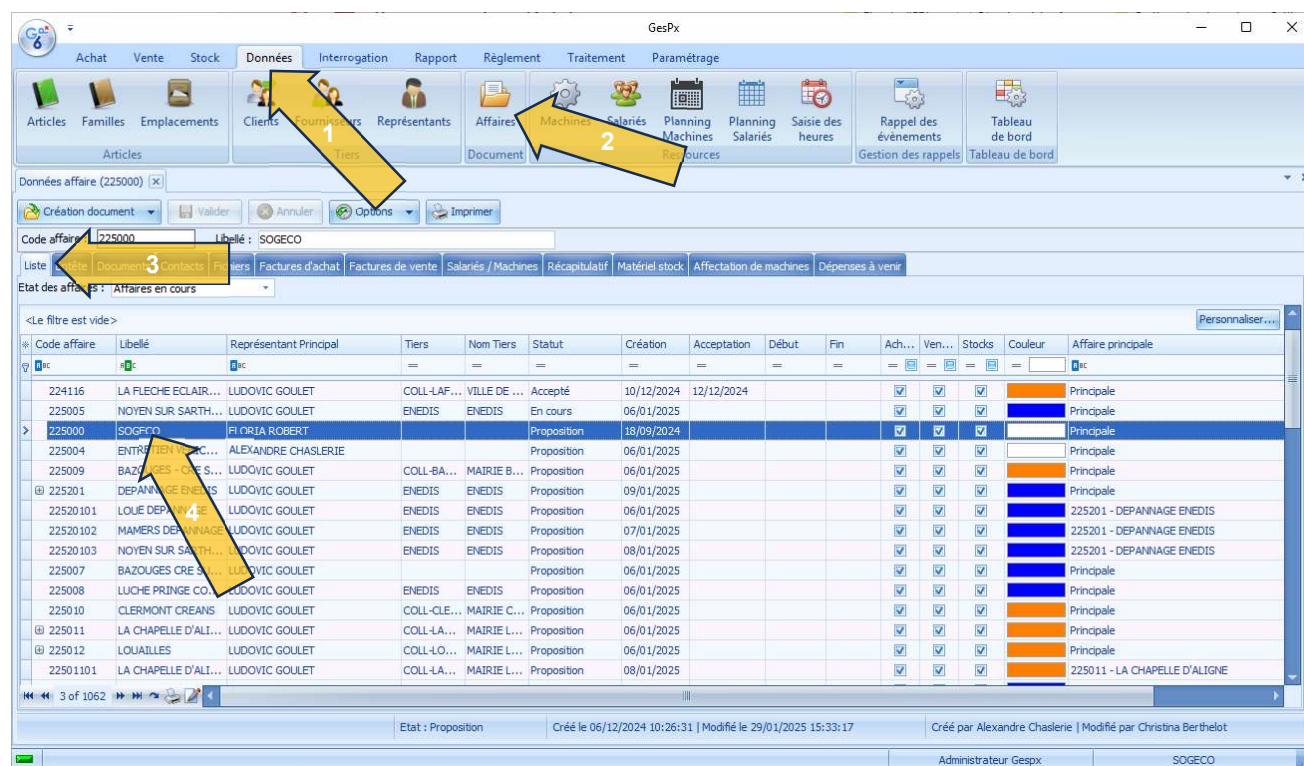


Figure 2 - Sélectionner une affaire

5. Dans le menu principal, cliquez sur l'onglet [Données]
6. Sur le ruban de fonctions, cliquez sur le bouton [Affaires]
7. Sur la page [Données affaires] sélectionnez l'onglet [Liste]
8. Sélectionnez alors une affaire en cliquant dessus dans la page [Liste]

Modification du statut d'une affaire

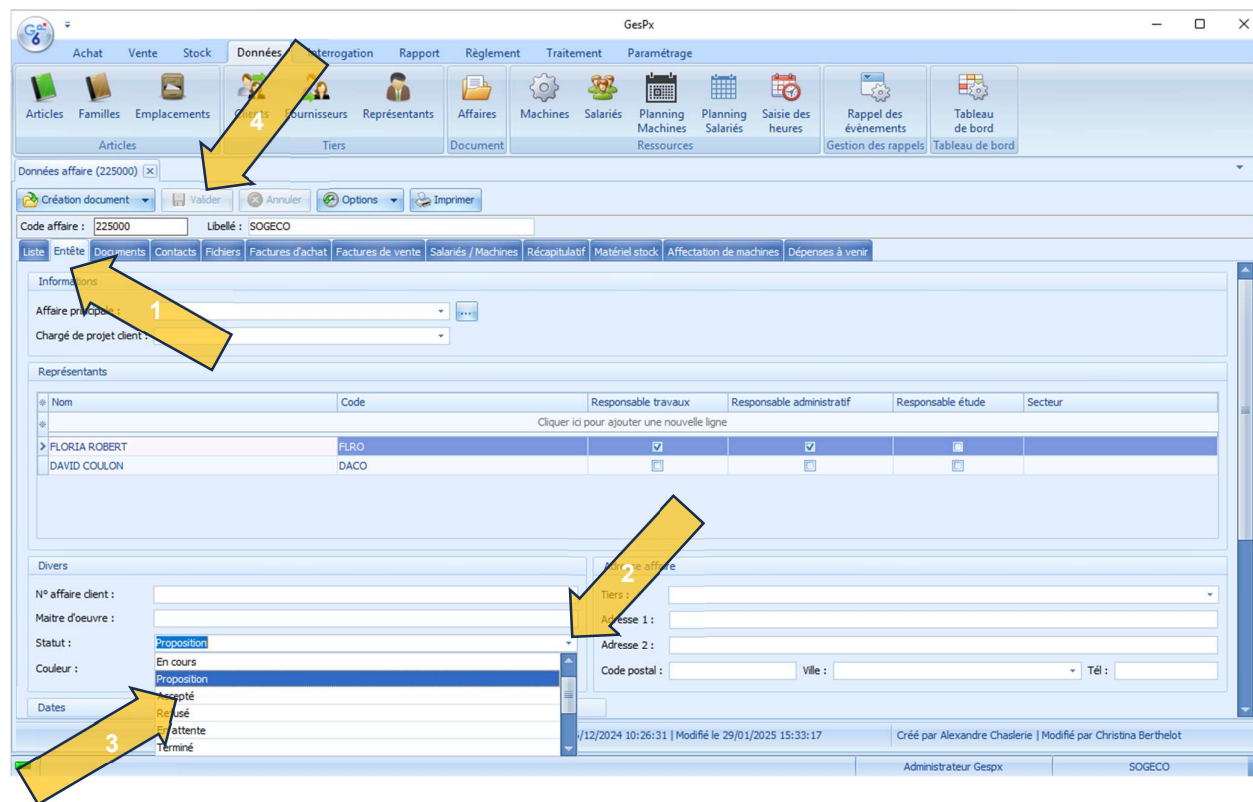


Figure 3 - Modification du statut d'une affaire

1. Une fois l'affaire désirée sélectionnée, rendez vous sur la page [Entête] en cliquant sur l'onglet éponyme.
2. Dans le cadre [Divers] ouvrez la liste déroulante [Statut] en cliquant sur le petit triangle situé à droite du champ.
3. La liste déroulante va alors s'ouvrir en vous proposant une série de choix de statut possibles pour l'affaire. Il ne restera plus qu'à choisir parmi cette liste le statut que vous désirez appliquer à l'affaire sélectionnée.
4. N'oubliez surtout pas de valider votre action en cliquant sur [Valider]

Pour une documentation plus précise, je vous invite à vous rendre sur :

<https://www.gespx.com/Documentation/>